

« Enduro d'Aure »

Règlement de la compétition :

Conditions de participation :

Pour participer à cette épreuve il faut rassembler les conditions suivantes :

- **Respecter le présent règlement.**
- **Avoir plus de 15 ans dans l'année**
- **Pour les mineurs, présenter un aval des représentants légaux.**
- **Être en bonne santé et donc présenter, soit une licence en cours de validité, soit un certificat médical de moins de 3 mois.**

L'enduro d'Aure est une épreuve de VTT composée de parties chronométrées « spéciales » servant à départager les concurrents pour le classement final et de liaisons effectuées à allure libre.

Le temps des liaisons est calculé par l'organisation, et est communiqué aux concurrents via la « fiche de route » donnée au retrait des inscriptions.

Les concurrents devront se présenter au départ des spéciales à l'heure indiquée par leur feuille de pointage. Aucun décalage ne sera admis. Le chrono de leur spéciale démarrant à l'heure prévue. Les compétiteurs pourront partir après leur heure après avoir été pointés par les commissaires sans gêner le déroulement des départs.

Afin de ne pas gêner les chronométreurs, il est interdit de demander les temps aux arrivées des spéciales. Les résultats seront affichés le samedi soir à la boutique « Vélo Attitude » et le dimanche lors du repas à Ancizan.

Les coureurs seront pointés à leur heure de départ pour les liaisons 1 et 4. Si un participant ne passe pas à ces points de contrôle il sera mis hors course. Aucun départ de spéciale anticipé n'est envisageable. Si un coureur anticipe un départ de spéciale, même pour une seconde, 10 secondes ou plus seront rajoutées à son temps de la spéciale en question.

Le classement de l'épreuve se fera par cumul des temps de spéciale.

Le concurrent qui aura parcouru les spéciales dans le temps le plus faible sera déclaré vainqueur.

En cas d'égalité, le temps de la dernière spéciale départagera les concurrents.

Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route sur les parties asphalte de liaison.

Lors des liaisons, le port du casque reste obligatoire.

Les concurrents s'engagent à respecter le parcours fixé par les organisateurs.

Toute personne sortant du sentier pour gagner du temps sera sanctionnée par une mise hors course.

Les concurrents s'engagent à respecter les annonces et les directives des commissaires.

Les concurrents doivent impérativement être équipés de :

- CASQUE INTEGRAL OBLIGATOIRE
- GENOUILLIERES
- GANTS LONGS
- SACS A DOS OU DORSALE OBLIGATOIRE
- LE PORT DE COUDIÈRES EST RECOMMANDÉ.
-

Le concurrent doit avoir le même vélo sur toute la durée de l'épreuve.

Des ravitaillements sont prévus sur le parcours, néanmoins le VTT se pratique en autosuffisance, il est donc très recommandé aux pilotes d'emporter avec eux un sac à eau avec :

- 1.5 l d'eau
- Barres énergétiques
- Dérive chaîne et multi outils
- Chambre à air

L'entraide extérieure (par quiconque ne serait pas participant) est interdite pour toute notion de remplacement de matériel. Seuls sont tolérés le graissage et l'adjonction d'air (pompe). Un auto-contrôle peut être appliqué, permettant à un concurrent de faire connaître à l'organisateur le nom d'un de ses adversaires qu'il aurait aperçu en train de braver cette règle.

A la remise des plaques, les pilotes doivent impérativement présenter leur licence cycliste ou un certificat médical de moins de 3 mois. En l'absence d'un de ces documents le départ de l'épreuve ne sera pas accepté.

Les 10 pilotes favoris de l'épreuve, se verront attribués les plaques de 1 à 10.

L'ordre de départ du dimanche se fera en fonction du résultat de la première journée.

Les départs se feront par ordre croissant de numéro de dossard.

En cas d'abandon, le concurrent doit se signaler à un commissaire.

Sécurité / Points de passage dangereux :

En cas d'accident prévenir au 06 47 82 84 29 ou à un contrôleur.

Balisage :

Rubalise MET , 1 ouvrier démarre avant le départ des participants pour vérifier le balisage.

Contact / Organisation :

Vélo Attitude : 05 62 39 44 61